

Places de livraisons 7^E arrondissement

Dans le cadre de la mise en accessibilité au stationnement autorisé des places de livraisons de 20h le soir à 7h du matin

La liste des places de livraisons accessibles au stationnement de 20h à 7h établie par Madame Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement, Madame Martine NAMY CAULIER, premier adjoint au maire chargé du commerce et de l'artisanat, et Monsieur René-François BERNARD, adjoint au maire chargé de l'environnement, de l'espace vert et de la propreté, a été transmise mi-avril au responsable de la voirie à la Mairie de Paris pour le 7^e arrondissement.

Cette liste de places doit être acceptée par les services et le cabinet du Maire de Paris, Bertrand Delanoë. Une fois validée et définitive, des travaux de signalisation seront effectués durant la période estivale pour permettre aux automobilistes de les reconnaître.

Leur mise en place définitive est prévue pour le début de l'automne 2010.

Places de livraison « sanctuarisées »

Certaines places de livraison ne seront pas rendues au stationnement des véhicules de 20h à 7h.

Il s'agit des places permettant de charger et décharger devant

- les supérettes
- les boulangeries
- les hôtels